e-ISSN (Online): 2790-3230

Problématique de la gestion des espaces verts en milieu urbain : projet de conservation et de valorisation de la ceinture verte de Niamey au Niger.

Managing green spaces in urban areas: conservation and valorization of the Niamey green belt in Niger.

Fabrice BANON*; Benoit DANVIDÉ ; Abdourahamane Yattara BAYE

Résumé

Le présent article part du constat que les trames vertes urbaines subissent d'importantes pressions du fait de la poussée démographique dans les villes ouest-africaines.

Le présent article s'est fixé pour objectif d'analyser les déterminants des pressions exercées sur la ceinture verte de Niamey en vue de la formulation d'une proposition de conservation et de valorisation.

La recherche s'est fondée sur des méthodes qualitatives, notamment les entretiens semi-directifs, l'observation et la cartographie effectuée à partir de l'interprétation d'images satellitaires.

A l'issue de l'analyse qui a révélé la nécessaire cohabitation entre diverses fonctions dans l'emprise de la ceinture verte, l'article a pu mettre en exergue les potentialités liées à ce patrimoine paysager et proposer les mesures d'accompagnement à un aménagement devant lui donner un cachet qui répond aux besoins de la population. Il invite ensuite tous les acteurs de la ville à prendre davantage conscience du rôle déterminant des espaces verts dans l'amélioration du cadre de vie urbain et au renforcement de leurs fonctions socio-culturelle, environnementale et touristique.

Mots clés : espace vert, écologie urbaine, conservation, valorisation, ville verte

Abstract

This article starts from the observation that urban green belts are under significant pressure due to population growth in West African cities.

The objective of this article is to analyze the determinants of the pressures exerted on the green belt of Niamey in order to formulate a proposal for its conservation and valorization.

The research was based on qualitative methods, including semi-structured interviews, observation and mapping based on the interpretation of satellite images.

At the end of the analysis, which revealed the necessary cohabitation between various functions in the green belt, the article was able to highlight the potentialities linked to this landscape heritage and to propose accompanying measures to give it a character that meets the needs of the population. It then invites all the stakeholders of the city to become more aware of the determining role of green spaces in the improvement of the urban living environment and to strengthen their socio-cultural, environmental and touristic functions.

Keywords: green space, urban ecology, conservation, valorization, green city

* Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme
Auteur correspondant : banon_fabrice@eamau.org

e-ISSN (Online): 2790-3230

1 Introduction

Le Niger à l'instar des autres pays sahéliens expérimente depuis les grandes sécheresses de 1970 et 1980 d'importantes pressions sur son couvert végétal (Giannini, Biasutti, & Verstraete, 2008; Savadogo et al., 2015). Cette situation déjà alarmante est aggravée par les activités humaines et l'urbanisation.

A Niamey, la capitale du Niger, les autorités publiques avaient remarqué depuis plusieurs décennies cet endommagement progressif du couvert végétal. Du fait de cette évolution, il leur a semblé opportun de réétudier un cadre idéal qui servira de protection, de détente et d'assainissement de l'environnement urbain. C'est ainsi que l'Etat nigérien, motivé surtout par les liens de solidarité avec les autres pays sahéliens et aussi avec l'appui des institutions étrangères, a exécuté le projet de création, en 1965, d'un massif paysager ceinturant la zone Nord-Est de Niamey. La ceinture verte vit alors ces premières plantations germer.

La ceinture verte de Niamey est une bande boisée avec pour vocation de promouvoir le reboisement urbain. L'ambition lors de sa création était de protéger la ville de Niamey des intempéries liées aux changements climatiques. Pour ce faire, plusieurs hectares de verdures ont été créés. Cela a permis la création d'un « mur vert » et ainsi d'un microclimat en vue de protéger la capitale des tempêtes de sable.

Quelques dizaines d'années après sa réalisation, la ceinture verte est aujourd'hui soumise à diverses pressions anthropiques dont entre autres les lotissements et la mise en valeur de parcelles. La ceinture verte est apparue comme un espace sans affectation particulière, vendu aux promoteurs immobiliers, depuis sa création à nos jours. Cet espace vert a fait l'objet de plusieurs morcellements par les différentes équipes qui se sont succédées à la mairie de la ville de Niamey et au Ministère de l'Urbanisme (Meyer, 2018).

Plusieurs tentatives ont eu pour ambition la protection de la ceinture verte contre d'éventuelles agressions, notamment l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion qui découpe le patrimoine forestier en trois zones : une zone récréative, une zone de production et une zone agroforestière. Avec une ville en pleine expansion comme Niamey, où les activités économiques et culturelles sont très dynamiques, ce plan a rapidement montré ses limites. Les zones, notamment la zone récréative, n'assurent plus les fonctions qui leurs ont été assignées.

Le Parc d'Agrément de l'hippodrome de Niamey qui est, d'ailleurs, le seul disponible dans l'agglomération de Niamey constitue un cas particulièrement éloquent de manque d'entretien et de gestion insatisfaisante des espaces publics. Ce Parc cohabite non seulement avec des habitations en matériaux précaires (paillote) et définitifs, depuis quelques années, mais aussi partage son espace avec des ordures et des immondices. Ces ordures contribuent à la déstabilisation des sols en les rendant ainsi infertiles tandis que le dioxyde de carbone, produit par les usines, ralentit la photosynthèse des plantes et occasionne le développement des maladies respiratoires.

Au regard de ces multiples menaces qui pèsent sur ces espaces paysagers de la ville de Niamey, le présent article fait l'hypothèse que la disparition progressive du couvert végétal de la ville de Niamey est le résultat d'une combinaison de pratiques urbaines de citoyens ordinaires et de défaillance des instruments de planification urbaine.

D'un point de vue de la gestion du patrimoine, il importe de présenter non seulement un tableau détaillé de la situation de la ceinture verte mais également d'exposer les déterminants de la dégradation du couvert végétal. Il sied par ailleurs d'entamer la réflexion sur les mesures de valorisation et de conservation de la ceinture verte de Niamey.

La recherche s'est donc intéressée en particulier à la ceinture verte de Niamey avec pour objectif d'élaborer un diagnostic de sa gestion en vue de la proposition d'une approche de valorisation et de conservation de celle-ci. Les questionnements qui ont guidé la recherche sont les suivants :

- Quelle est la situation actuelle de la gestion des espaces verts dans la ville de Niamey ?
- Quels sont les déterminants de la disparition progressive de la ceinture verte ?
- Comment valoriser et conserver la ceinture verte de Niamey ?

La suite de cet article présente la méthodologie de collecte et d'analyse des données puis les résultats de la recherche. Ces résultats feront pour finir l'objet d'une discussion à la lumière de textes préexistants.

e-ISSN (Online): 2790-3230

2 Matériels et méthodes

2.1. Milieu d'étude

La Ceinture Verte était initialement planifiée sur 25km de longueur et 1km de largeur, en contournant la capitale en un demi-cercle sur la rive gauche du fleuve. Elle fut amorcée du côté Est de la ville, à la hauteur de Gamkalé, et devait rejoindre le fleuve au niveau de Goudel, de l'autre côté de la capitale. Les investissements d'un montant total d'environ 40 milliards FCFA effectués entre 1965 et 1994 par divers partenaires techniques et financiers dont le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), la Banque mondiale et l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) avaient permis la constitution d'un espace boisé de 2331,35 hectares (Motcho, 2004). La partie boisée dense de la ceinture verte couvre aujourd'hui quelques 1.300 hectares, majoritairement au Nord-Est de la ville (Meyer, 2016) et à cheval sur les communes Niamey 4, 3 et 1 (Figure 1).

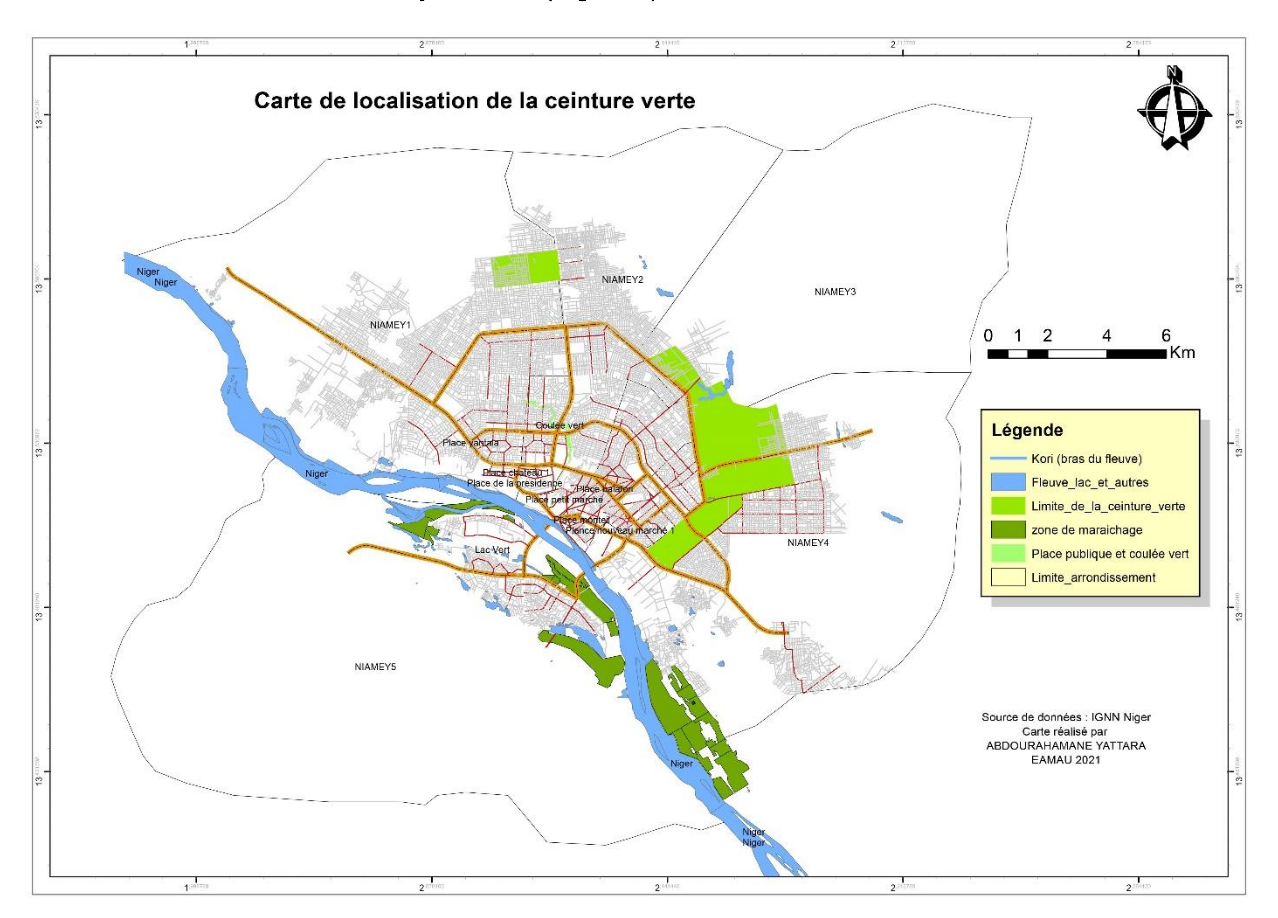


Figure 1 : Situation géographique de la ceinture verte dans la ville de Niamey

D'après le rapport du forum national sur la gestion de la ceinture verte organisé en 2008, le potentiel ligneux de la ceinture verte est constitué de quatre types de peuplements dont la composition est la suivante.

D'abord une association Neem – Eucalyptus couvre 1 610,26 ha avec en moyenne 94 arbres et 29 souches vivantes à l'hectare. Cependant, des variations de densité existent entre la partie non lotie et la partie lotie. Dans la partie non lotie, la densité est estimée à 100 arbres et 27 souches vivantes par hectare. Tandis que dans la partie lotie, la densité n'est que de 50 arbres et 46 souches vivantes.

Ensuite on note un peuplement pur de Neem de 86 ha avec une densité de 175 arbres et 5 souches vivantes par hectare au niveau du bloc non loti Nord Koira Tégui et une densité de 34 arbres et 44 souches vivantes par hectare dans la partie lotie (Est Koira Tégui).

A cela s'ajoute un peuplement d'Acacia nilotica de 452,21 ha avec une densité de 9 arbres et 7 souches vivantes/ha.

Enfin un peuplement de Sclerocarya birrea de 87,53 ha avec 81 arbres et 1 souche vivante par hectare est enregistrée. Les espèces acacia se présentent sur plusieurs formes et variétés. On rencontre des espèces comme : l'*A. albida*, l'*A. seyal* et l'*A. senegal*. Les acacias ont la capacité de fixer l'azote atmosphérique et produisent aussi la gomme arabique.

2.2. Collecte et traitement des données

La collecte des données repose sur une approche documentaire, une approche qualitative et un travail de cartographie.

L'approche documentaire inspirée par Pochet & Chevillotte (2005) a consisté en la recherche d'information sur l'histoire de la gestion des espaces verts et la cartographie de la ville de Niamey à travers la consultation de divers documents décrivant les aménagements dans la ville. Les documents de planification ont par ailleurs été exploités en vue de comprendre les différentes affectations qu'ont eu les espaces verts au fil du temps.

Des données qualitatives ont été collectées par l'observation (des faits et des situations) et des entretiens individuels suivant les approches de Paillé & Mucchielli (2012). L'observation a permis de collecter des données utiles à l'établissement de l'état des lieux des espaces verts, notamment sur la situation des divers équipements, la santé de la végétation, la présence de lotissements et autres installations humaines dans l'emprise de la ceinture verte. Les entretiens avec des acteurs institutionnels locaux ainsi qu'avec des citoyens des espaces environnants ou habitant l'emprise de la ceinture ont permis d'une part de rassembler diverses informations liées aux projets en lien avec les espaces verts et aux différents documents règlementaires et de planification urbaine et d'autre part de recueillir la perception des citoyens et des acteurs institutionnels sur l'utilité et le rôle de la ceinture verte. Les questions des réaffectations de fonctions de l'espace vert, du rôle des divers acteurs dans ces processus et de l'importance de la ceinture verte pour Niamey ont été largement abordées lors des entretiens nous permettant de d'élaborer notre analyse sur les déterminants de la dégradation du couvert végétal et notre réflexion sur les mesures d'atténuation.

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des structures qui ont été visitées.

Tableau 1: Structures visitées et documents exploités

Structures visitées		**Données et document reçus**
Ville de Niamey	Direction des services techniques Direction de la division environnement	Plan d'action de la gestion de la ceinture verte. Le code rural de la ville de Niamey. Schéma directeur d'assainissement de la ville.
Ministère de l'urbanisme	Direction générale de l'habitat Direction de l'Urbanisme de la Voirie et des Réseaux Divers.	Schéma directeur d'aménagement et l'urbanisme. Données sur le nombre de parcelle produite dans l'emprise de la ceinture.
Ministère de l'environnement	Direction régionale de l'environnement	Plan de gestion environnementale et social. Stratégie nationale de gestion de l'environnement.

Haut-commissariat au programme Niamey Nyala	Division aménagement et espaces verts Division cartographie Division gestion des déchets	Programme Niamey Nyala. Données sur les espaces verts de la ville. Données sur la cartographie de la ville de Niamey.
Entretien au sein de ménages	50 ménages enquêtés	Perception des espaces verts Le rôle de la ceinture de verte pour le quotidien des citoyens.

La cartographie a été réalisée à l'aide du logiciel ArcGIS à partir de l'interprétation de photographies aériennes et de données existantes de l'Institut Géographique National du Niger.

Les données primaires et secondaires obtenues ont été traitées par des logiciels informatiques (Excel, Word, etc.). Les analyses ont été illustrées par des graphes et des photos.

3 Résultats

3.1 La situation des espaces verts dans la ville de Niamey

Le développement de la ville de Niamey s'est traduit par une transformation substantielle de son couvert végétal naturel. Niamey appartient à la bande sahélienne caractérisée par une alternance de savane arbustive claire et de brousse tigrée. Utilisée comme combustible et comme bois de construction, la végétation spontanée autour de la ville a pratiquement disparu sur un rayon de 50 km. Maintenant, les abords de la ville, dans la limite de la Communauté urbaine, présentent des parcs arborés et la majeure partie de la zone est cultivée (mil, sorgho). Le déboisement excessif empêche la régénération naturelle de la végétation et cette désertification de l'arrière-pays, à l'amont des bassins versants urbains, intensifie le ruissellement des eaux pluviales, avec pour conséquences visibles, une aggravation des phénomènes d'érosion des sols et d'inondation des zones urbanisées situées à l'aval.

La végétation en ville est essentiellement constituée par la ceinture verte, des plantations dans les concessions ou en bordure de grandes avenues, de petits cordons arborés et des plantations d'arbres fruitiers le long du fleuve Niger et de la vallée du Gounti Yéna, et enfin, de quelques jardins publics et espaces verts aménagés par les municipalités.

La couverture arborée de Niamey établie sur le domaine public ou privé, y joue un rôle éminemment social d'amélioration et d'embellissement du cadre de vie. La densité des espaces verts diffère d'une zone à une autre. Les espaces verts sont majoritairement présents dans la zone de plateau, héritée de l'époque coloniale, qui concentre les activités administratives et résidentielles de la ville.

Dans les quartiers populaires où les conditions économiques ne permettent pas aux habitants de se doter d'espaces verts d'agrément dans leurs concessions, la végétation n'est pas une préoccupation primordiale. Le couvert arboré mis en place par les populations devant les concessions est moins dense et moins diversifié. L'arbre ombragé vécu comme une extension de la maison, la boutique ou l'atelier constitue un moyen majeur de s'approprier un espace de vie supplémentaire ouvert. Ainsi la fonction sociale de l'arbre, ne consiste pas ici à embellir l'espace de vie, mais à le créer puis à le consolider par des entretiens qu'illustre le bon état sanitaire des plantations.

Par contre dans les noyaux anciens ou les secteurs de la ville, récemment créés, la densité des espaces verts est dérisoire. Cela résulte en grande partie de la situation économique des communes qui les met en difficulté de s'approprier d'une végétation riche et diversifiée mais aussi de la forte pression foncière qui dénature complètement les actions urbaines des spécialistes de la planification. Dans ce cas, Il revient aux futurs acquéreurs de terrains de prendre la charge des éventuels frais et débours sur les espaces verts.

Néanmoins, certains quartiers populaires ont des espaces verts relativement denses. Ils ont bénéficié d'un financement extérieur pour leur construction en vue d'abriter les participants des manifestations d'envergure internationale. Ceci est le cas du quartier terminus, de la cité Fayçal et la cité de la francophonie.

Par ailleurs, les plantations d'alignement situées principalement au centre-ville sont en voie de dégradation et nécessitent de nombreuses retouches. Les jardins maraîchers occupent plusieurs centaines d'hectares. Ils sont identifiés dans la vallée de Gunty Yéna et sur les berges du fleuve Niger. La Ceinture verte de Niamey, quant à elle, représente l'ouvrage le plus important en termes de foresterie urbaine. Elle traverse plusieurs quartiers et rassemble une végétation variée compatible au climat sahélien. Le tableau ci-après nous donne la répartition des espaces verts dans la ville de Niamey.

Tableau 2 : Les espaces verts dans la ville de Niamey

Dénomination	Commune en charge	Etat	Utilisation actuelle	Observation
Place publique Gadafawa	NIAMEY 1	Bon	Espace vert	Aménagé dans le cadre du programme Niamey Nyala
Place publique Monteil	NIAMEY 3	Bon	Espace vert	Rénové dans le cadre du programme Niamey Nyala
Place Niamey Nyala	NIAMEY 3	Passable	Espace vert	Aménagé dans le cadre du programme Niamey Nyala
Place château 1	NIAMEY 1	Passable	Espace vert	Aménagé dans le cadre du programme Niamey Nyala
Place nouveau marché	NIAMEY 3	Bon	Espace vert	Aménagé dans le cadre du programme Niamey Nyala
Place Francophonie	NIAMEY 1	Passable	Espace vert	Aménagé dans le cadre du programme Niamey Nyala
Place Balafon	NIAMEY 2	Très Mauvais	Transformé en dépotoir sauvage	Dégradation avancée de la place du fait des dépôts sauvages d'ordures

3.2 Les déterminants de la disparition progressive de la ceinture verte de Niamey

La Ceinture verte de Niamey est reconnue globalement comme une infrastructure de fierté nationale. Elle était d'ailleurs présentée comme la plus importante forêt artificielle du pays. C'est cette vocation de la ceinture verte de Niamey que le gouvernement entendait restaurer à travers la décision prise suite au rapport du Comité interministériel sur le projet du Plan d'actions pour la gestion de la ceinture verte de Niamey, dont les conclusions ont été portées à la connaissance des membres du gouvernement lors du Conseil des ministres du 12 janvier 2018. Ce rapport fait ressortir une situation de pression importante sur la ceinture verte de Niamey face à laquelle le gouvernement a décidé de prendre des mesures pour la restaurer dans sa vocation première.

L'une des difficultés auxquelles est confrontée la gestion de la ceinture verte, est qu'elle est considérée dans le Plan Urbain de Référence (PUR) de 2009, comme une simple réserve foncière à lotir par tous les moyens et ce en dépit des avis contraires du ministère de l'Environnement. L'article 3 du décret du 09 juillet 2004 portant protection des espaces verts et ceintures vertes stipule pourtant que : « Sous réserve de l'autorisation préalable et conjointe des ministres en charge des forêts et de l'urbanisme, il est interdit à toute personne morale ou physique de procéder ou de faire procéder au morcellement des espaces verts, ceintures vertes et arboreta ; de déverser, d'enfouir ou d'épandre aux abords et dans les ceintures vertes et espaces verts, des déchets solides ou liquides ; de couper les arbres dans les espaces verts, les ceintures vertes et les arboreta, d'épandre le contenu des fosses septiques dans les espaces verts ; les ceintures

e-ISSN (Online): 2790-3230

vertes et les arboreta ; d'utiliser les espaces verts, ceintures vertes et arboreta comme lieux d'habitation, d'installation des marchés. De manière générale, il est interdit toute activité polluante et ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité de ces endroits ».

Les différents projets - dont les plus récents sont le plan de gestion de la ceinture verte de Niamey et le projet Niamey Nyala - qui se sont succédés ont permis d'obtenir des résultats, mais à l'heure du bilan, la plupart se sont soldés par un échec dans leur processus d'exécution. Car avant même son terme, la ceinture verte s'est trouvée confrontée à plusieurs problèmes d'ordre social, économique et urbanistique qui n'ont pas permis une mise en œuvre satisfaisante du plan.

3.2.1 Les menaces à l'encontre de la ceinture verte

Parmi les agressions qui menacent l'existence de la ceinture verte, la plus nuisible est sans nul doute l'érection des bâtiments à usage d'habitation et autres grands équipements en lieu et place de centaines d'arbres abattus suite à des lotissements effectués. Les acteurs responsables de ces actes et leurs rôels sont présentés ci-après.

3.2.1.1 L'Etat à travers le ministère de l'urbanisme

En 2000 l'Etat nigérien faisait face à une crise financière et n'était pas en mesure des payer ses fonctionnaires. Il a alors mis en place une politique de payement des arriérés de salaires qui consiste à donner aux fonctionnaires créanciers de l'Etat des parcelles contres leurs arriérés de salaire. C'est ainsi que l'Etat a ordonné une production foncière à usage d'habitation sur une superficie de plus 400ha dans l'emprise de la ceinture verte.

3.2.1.2 Les municipalités de la ville de Niamey

Les lois de décentralisation en vigueur au Niger confèrent une autonomie de gestion, à toutes les municipalités, dans certains domaines notamment l'urbanisme. C'est ainsi que les municipalités de la ville de Niamey n'ont pas hésité à opérer des lotissements dans l'emprise de la ceinture verte. D'ailleurs la majorité des opérations de lotissement dans la ceinture verte a été effectuée par ces municipalités.

3.2.1.3 Les lotisseurs privés en partenariat avec les propriétaires terriens

En effet la ceinture verte a été implantée sur des terres dont se réclament des propriétaires terriens, quand bien même le régime foncier du Niger stipule que le principal propriétaire des terres au Niger c'est l'Etat.

Mais en ce qui concerne les zones d'implantation de la ceinture verte, les terres appartenaient à des habitants des villages urbains de la ville qui avaient des titres fonciers coutumiers. Après expropriation de ces terres, l'Etat n'a pas procédé à un dédommagement. Ce qui fait que certains propriétaires terriens ont continué à cultiver les terres. D'autres se sont permis de faire des lotissements parce qu'ils affirmaient être dans leurs droits.

Le tableau ci-dessous nous donne quelques détails sur le nombre de lotissements produits au sein de l'emprise de la ceinture verte à base d'arrêté ministériel.

Tableau 3: Lotissements se trouvant dans la ceinture verte de Niamey autorisés avec arrêté

N°	Nom du lotissement	Société responsable	N° de l'arrêté	Date	Nombre de parcelles produites
1	Sabara Bangou	Satu s.a	N°074/MUH/C/DU/DIV.U	18/12/2008	610

e-ISSN (Online): 2790-3230

2	Sabara Bangou1	Satu s.a	N°005/MUH/C/DU/DIV.U	18/01/2012	1084
3	Mama koro	Satu s.a	N°0132/MUH/C/DU/DIV.U	11/07/2012	1140
4	Koira koira 3	Valimo	N°0117/MUL/A/DGHPL	13/10/2012	1739
5	Guirmey	Guirmey	N°0126/MUL/A/DGU/A/DU	28/10/2012	90
6	Tandjé	Agimax	N°0087/MUL/A/DGUA/DU	12/04/2013	887
7	Nord KK extension 2	Agence mali béro	N°0093/MUL/ A/DGUA/DU	23/04/2013	1192
8	Cité du progrès	Sté Cobir	N°253/MUL/SG/DGUA/DU	10/12/2013	2513
9	Route Ouallam1	Satu s. a	N°117/MUL/A/DGUA/DU	08/08/2011	2350
10	Cité SA	Elh Moha	N°97/MUL/A/DGUA/DU	20/07/2012	1429
11	SONUCI 7	Sonuci	N°016/MUL/A/DGUH/DU	15/02/2012	525
12	Extension, kalley plateau	Ville de Niamey	N°051/MUL/A/DGUH/DU	11/03/2011	628
13	Kalley plateau 2	Ville de Niamey	N°067/MUH/C/DUD/DIV.U	29/09/2009	1603
14	Extension tchanrey 1	Ville de Niamey			PM
15	Extension tchanrey 2	Ville de Niamey			PM
Total des parcelles produites avec arrêté 15 790 parcelles					

Source : Plan d'action pour la gestion de la ceinture verte de Niamey

Il ressort de l'analyse du tableau 3 la situation des lotissements autorisé dans l'emprise de la ceinture verte. C'est ainsi qu'on dénombre actuellement au sein de l'emprise de la ceinture verte de Niamey 14 lotissements attribués avec arrêté par le Ministère en charge de l'Urbanisme et la ville de Niamey au profit des promoteurs privés, ce qui a permis à ces promoteurs de produire plus de 15 790 parcelles. Un grand nombre de ces parcelles sont vendus aux habitants de la ville de Niamey.

Le tableau 4 ci-dessous nous donne le nombre de lotissements illégaux produits au sein de l'emprise de la ceinture verte.

Tableau 4 : Lotissements informels se trouvant dans l'emprise de la ceinture verte de Niamey

N°	Nom du lotissement	Société responsable	N° de l'arrêté	Date	Nombre de parcelles produites
1	Cité du progrès	Sté Gobir	RAS	2013 et 2014	5225
2	Extension Z tampon	Ville de Niamey	RAS	2014	1539

3	Extension Z tampon	Ville de Niamey	RAS	2014	4845
4	Zone dite turquis	Ville de Niamey	RAS	2014	3733
Total des parcelles produites sans arrêté 15 342 parcelles					

Source : Plan d'action pour la gestion de la ceinture verte

Les images ci-dessous pris lors de nos investigations sur le terrain nous montrent bien que les habitants de la ville de Niamey continuent à occuper illégalement l'emprise de la ceinture verte en y construisant des habitations. Ces propriétaires de maison nous ont confié que les parcelles leur ont été concédées par la municipalité de la ville de Niamey.



Photo 1: implantation d'une maison dans l'emprise de la ceinture verte
Source : notre étude



Photo 2: Construction d'une maison dans l'emprise de la ceinture verte
Source : notre étude

On note également l'implantation de plusieurs équipements publics sur l'emprise de la ceinture verte, notamment un camp de gendarmerie, un commissariat de police, un hôpital de référence, et des équipements éducatifs. Cette situation prouve que les pressions sur la ceinture verte viennent aussi de la part de l'Etat, supposé être le premier protecteur de la ceinture verte.

Tableau 5: Situations des équipements au sein de la ceinture verte

Nom de l'équipement	Superficie	Statut des occupations
Ecole Bassora	2,15 ha	Etat
Marché à bétail de Talladjé	0,95 ha	Ville de Niamey
Hippodrome de Niamey	28,84 ha	Etat
Blue zone de Niamey	2,69 ha	Privé
Centre anti-terroriste	5,46 ha	Etat
Police secours	2,31 ha	Etat

e-ISSN (Online): 2790-3230

Camp de la garde national	9,64 ha	Etat
Parc d'agrément de Niamey	-	Ville de Niamey
Camp de la gendarmerie	100 ha	Etat
Ecole Turk de Niamey	4,05 ha	Privé
Parc Turk d'agrément	7,02 ha	Privé
Station Oriba	0,08 ha	Privé
Hôpital de référence	26,65ha	Etat





Photo 3 : Hôpital de référence

Source : Notre étude



Photo 4: Camp de gendarmerie

Source : Notre étude

3.2.1.4 Les occupations informelles

Les difficultés liées au logement en particulier de citoyens de couches sociales plutôt modestes et souvent arrivés à Niamey du fait de l'exode rural conduisent à l'apparition d'habitations spontanées dans l'emprise de la ceinture verte (cf. photo 5).


Photo 5 : Occupation informelle dans l'emprise de la ceinture verte

Source : Notre étude

On assiste ainsi à la naissance de bidonvilles, ou de quartiers d'habitations spontanées et des zones d'occupations anarchiques. Leur présence exerce également une importante pression se traduisant par des abatages d'arbres destinés à la vente et par des déclenchements fréquents d'incendies dans la ceinture verte. Une analyse effectuée par la cellule de protection de la ceinture verte a recensé 3 498 habitants dans cette zone qui vivent dans des conditions de précarité. Les matériaux des constructions utilisés sont du bois provenant des arbres abattus du site et de la paillote pour construire des cases. Ceci s'explique par les revenus très faibles des chefs de ménage qui n'ont pas les moyens de construire en matériaux définitifs.

La Figure 2 ci-dessous nous donne un aperçu de la prolifération des habitations spontanées au sein de l'emprise de la ceinture verte.

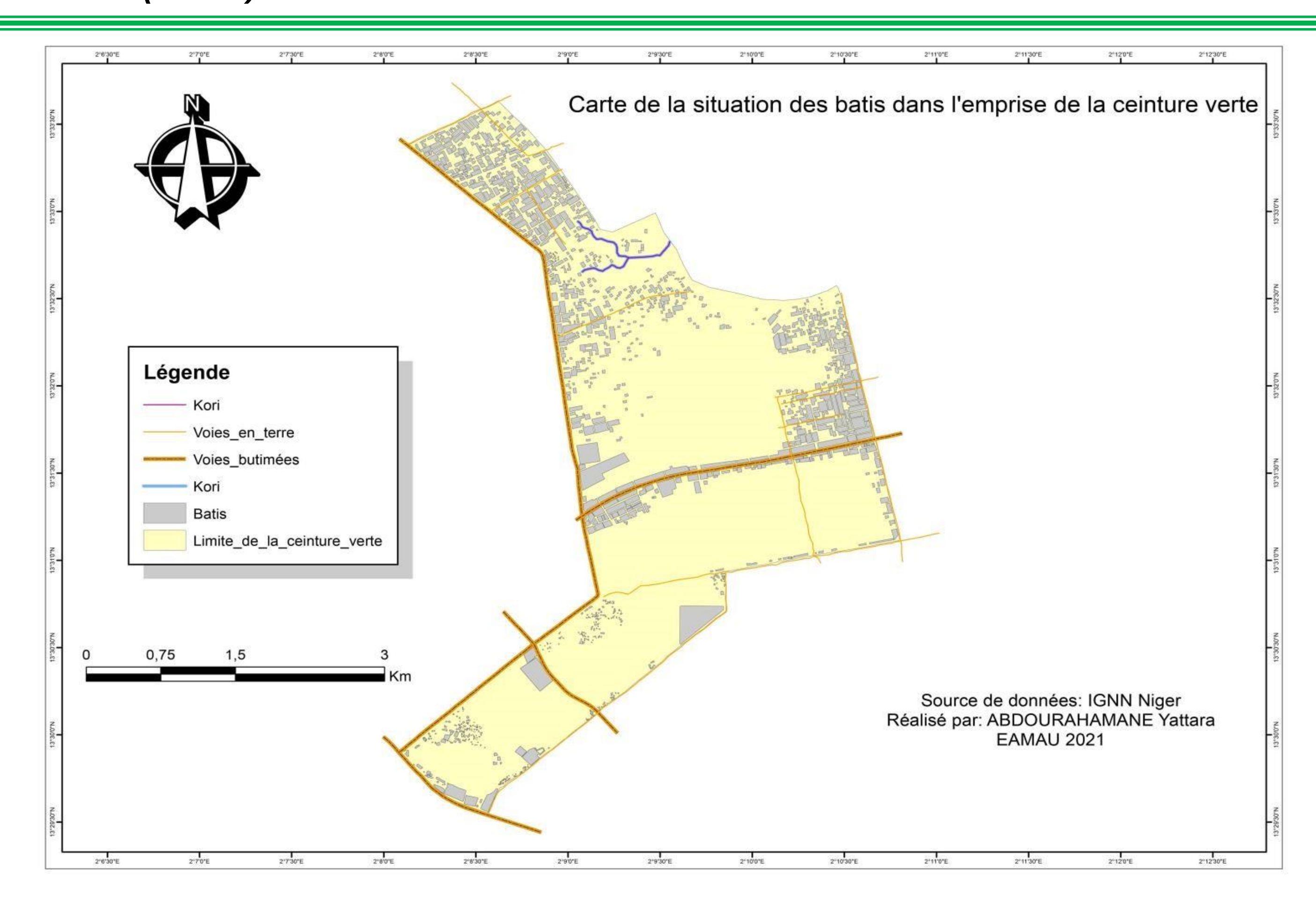


Figure 2 : Situation du bâti au sein de la ceinture verte

En dehors de l'habitat informel, on note également la présence de diverses activités économiques relevant de l'informel. Les garages et autres ateliers de casse de véhicules et motos déguerpis ces derniers mois sur les voies publiques sont venus grossir le rang des occupations informelles de cet espace vert. En effet, la ville de Niamey a entamé depuis quelques années une politique de déguerpissement des garages et ateliers sur les voies publiques.

3.2.2 Effets néfastes des occupations illégales sur la ceinture verte.

3.2.2.1 Destruction du couvert végétal

La recherche de l'énergie bois combustible, le développement des habitations en matériaux paille ont énormément contribué à l'émergence d'une activité anthropique destructrice de l'environnement. Il s'agit de l'abatage des essences végétales à des fins commerciales ou pour servir de bois de chauffe dans les ménages.

Les deux images ci-dessous nous montrent la coupe frauduleuse des arbres par certains habitants de la zone.

e-ISSN (Online): 2790-3230







Photo 6**:** Coupe d'arbres
Source : notre étude

Photo 7 : Végétation existante dans l'emprise
Source : notre étude

Ces images montrent l'état de la dégradation des arbres se trouvant dans l'emprise de la ceinture verte. Ces arbres qui ont été plantés au début pour créer un microclimat dans la zone sont aujourd'hui coupés par les habitants des ménages environnant de la ceinture verte pour répondre à leurs besoins en énergie bois. Malgré toutes les campagnes d'information et de sensibilisation, et les actions dissuasives entreprises par les services de l'environnement, les populations riveraines et celles vivantes dans les zones d'occupations anarchiques continuent d'exploiter les arbres de manière frauduleuse et sans respect des normes sylvicoles de coupe.

La pression est plus importante pendant l'hivernage, période de venue des migrants ruraux à Niamey. Ces derniers affluent vers la capitale à la recherche de mieux être, se livrant à des coupes pour construire des habitations précaires et aussi subvenir à leurs besoins financiers. En conséquence, il s'ensuit une dégradation de poches de la ceinture verte dont la réhabilitation s'impose.

3.2.2.2 Risques d'incendies

L'occupation spontanée de la ceinture verte par les habitants d'origine majoritairement rurale a des incidences néfastes sur ce grand espace paysager. Depuis leur implantation, on remarque une répétition des incendies aux conséquences sociales, économiques et environnementales considérables. Il a été enregistré, de 2008 à 2020, 37 cas d'incendies entrainant la perte de 1 124 arbres, environ 863 cases, 58 petits ruminants et 3 vies humaines.

Les images ci-dessous nous montrent l'incendie du couvert végétal et de certaines habitations au sein de la ceinture verte de Niamey.




Photo 8: Incendie des cases

Source : notre étude



Photo 9: Incendie de la végétation

Source : notre étude

Il a par ailleurs été dénoncé, par la population riveraine, une recrudescence des attaques à main armée, à tout moment de la journée, causant des préjudices à la population urbaine. L'insécurité qui règne aux alentours de la ceinture verte, substitue progressivement le caractère du havre de paix qu'on reconnait autrefois à la ceinture verte de Niamey. Le viol et la consommation des drogues sont également des pratiques courantes dans la ceinture verte. Il constitue de véritables problèmes sociaux auxquels les citoyens sont exposés.

3.2.2.3 Menace de la prolifération des déchets sur le site

Le déversement des ordures est l'une des menaces qui porte atteinte à l'environnement urbain de Niamey en général et à la ceinture verte en particulier. Le déversement des ordures sur les espaces publics est la conséquence d'une part des éventuels litiges juridictionnels entre les communes et d'autre part l'insuffisance des moyens pour mener effectivement une politique d'assainissement de la ville.

Certains endroits de la ceinture verte sont devenus des dépotoirs à ciel ouvert. Ces déchets solides dont les trois quarts sont composés de matières plastiques, éléments non biodégradables, contribuent de ce fait à la déstabilisation des sols et freinent leur évolution les rendant ainsi infertiles.

Par ailleurs, du fait de l'absence de canalisations appropriées, la ceinture verte devient suivant les saisons des milieux récepteurs des eaux pluviales et par endroits, réceptacle d'eaux usées et de boues de vidanges des fosses septiques.

L'image ci-après fait une synthèse de l'état des lieux de la situation de la ceinture verte.

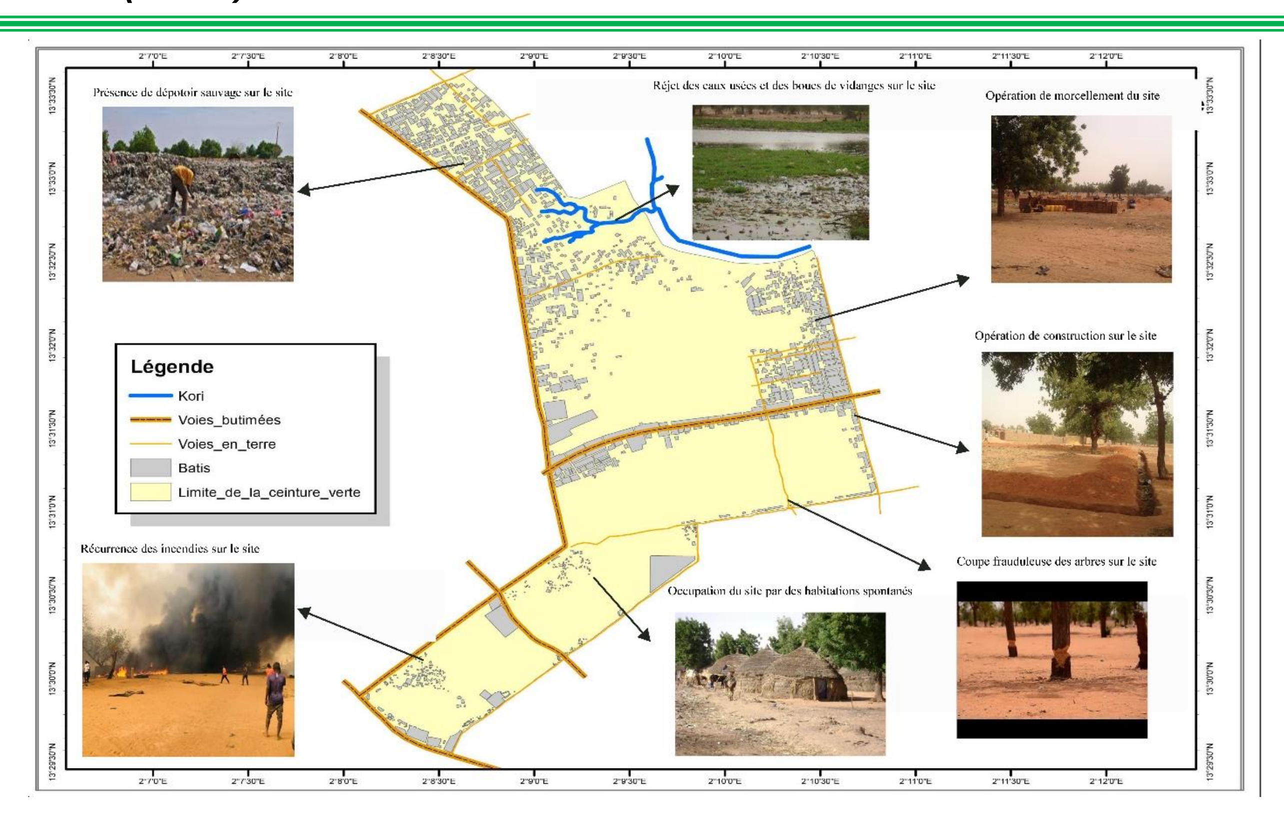


Figure 3 : Synthèse de l'état

Source du fond de plan : Institut Géographique National du Niger ; cliché photos : notre étude

3.3 Valorisation et conservation de la ceinture verte de Niamey

La situation assez préoccupante de la ceinture verte de Niamey mérite plus que jamais que des mesures soient prises en vue de la sauvegarde de ce patrimoine naturel. Les solutions à mettre en œuvre se doivent de considérer les aspects règlementaires, socio-culturels et écologiques.

Il importe que les fonctions cohabitant dans l'emprise de la ceinture verte soient régies par des normes qui permettent d'éviter les conflits d'affectation. En effet, l'état actuel de la gestion du site nous obligent à considérer que la fonction primaire de conservation environnementale est dépassée. Il s'agira donc de reconnaitre la responsabilité de l'administration dans cette modification et diversification de l'affectation de la ceinture verte, puis de régulariser les fonctions admissibles et enfin d'interdire les fonctions qui ne le sont pas. En vue de concrétiser cette idée et de lui donner plus de chance de réussite, l'élaboration d'un plan d'aménagement à valeur règlementaire apparait pertinente. Ce plan comportera des prescriptions graphiques (zonage et affectation de fonctions, voir Figure 3) et littérales (c'est à dire la description de ce qui peut être fait dans chaque zone). Il abordera, pour les bâtiments déjà admissibles, les règles relatives aux gabarits et aux implantations des immeubles ; ainsi que les règles relatives à la mobilité et à la protection de la trame verte. L'objectif suprême de cette entreprise délicate est de garantir un certain équilibre de l'écosystème de la ceinture verte par la réduction au strict minimum des agressions sur le milieu naturel. Cela implique que les installations qui pour des raisons évidentes de légitimité ne peuvent plus être déguerpies sont soumises à des conditions particulières et plus aucunes nouvelles installations inappropriées ne soient acceptées. Les fonctions de loisirs, de conservation écologique, d'agriculture urbaine et quelques infrastructures seront autorisées.

Par ailleurs, une réhabilitation écologique est nécessaire afin de reconstituer la forêt urbaine largement endommagée dans les zones d'affectation prévues à cet effet. Ceci garantira la survie de la biocénose. La figure 4 ci-dessous présente une proposition de zonage et d'affectation de fonctions pour la ceinture verte de Niamey.

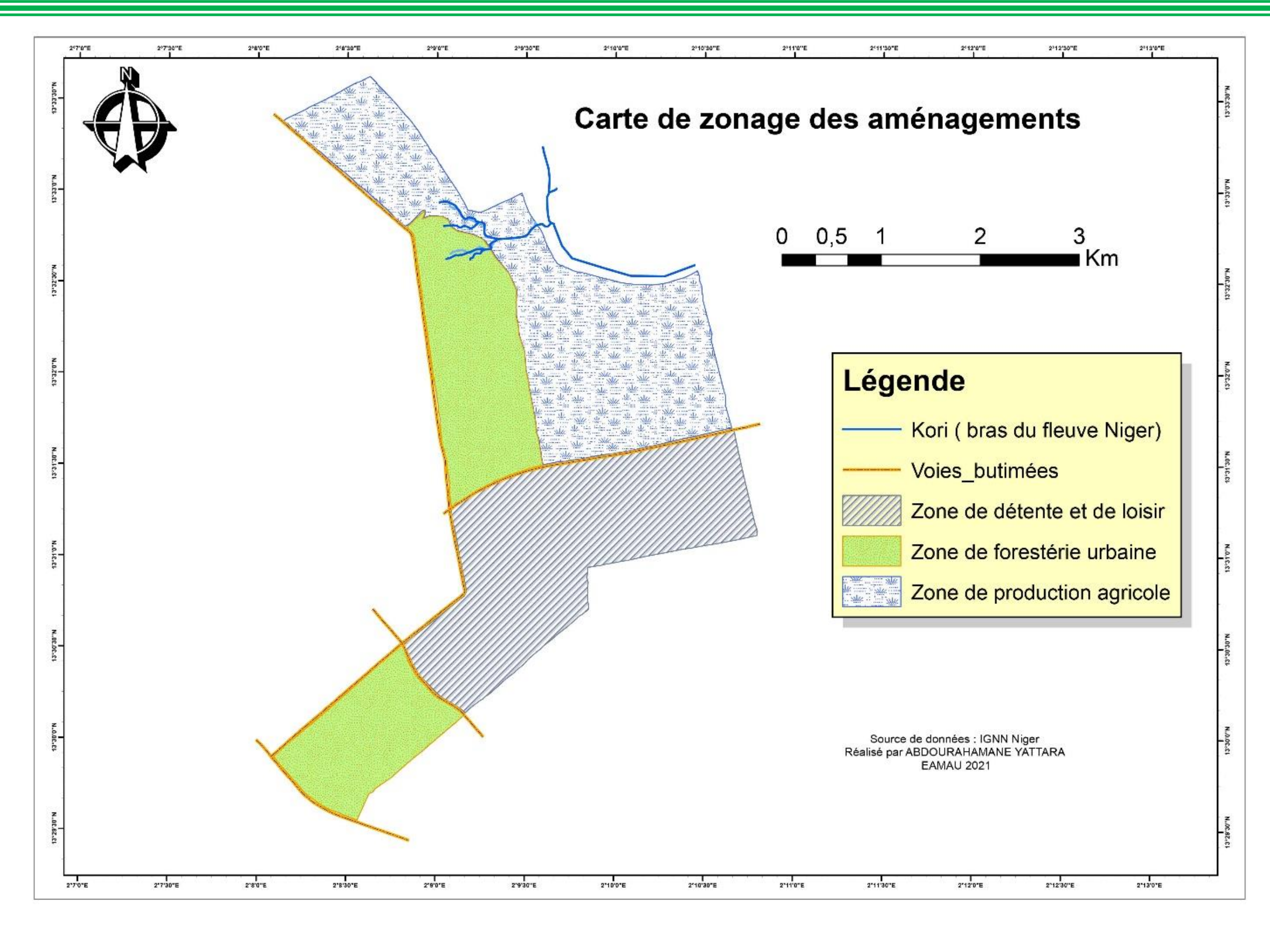


Figure 4 : Essai d'affectation de fonctions

4 Discussion

Les ceintures vertes urbaines et périurbaines sont connues pour les menaces permanentes qui pèsent sur leur existence. Les pressions de l'extension spatiale en particulier dans les pays où la planification urbaine n'est mise en œuvre que partiellement sont plus fortes que la volonté politique nécessaire à la préservation du patrimoine naturel.

La ceinture verte de Niamey n'a cessé de faire parler d'elle depuis son implantation par exemple dans les médias. Et pourtant son emprise est tantôt prise d'assaut par des installations informelles et même par des lotissements autorisés par le ministère en charge de l'urbanisme. On en déduit que malgré un fond culturel marqué par un rapport étroit des peuples sahéliens avec leur environnement (Rouchiche, 2000), il n'est pas évident qu'il constitue un sujet politique pour le citoyen ordinaire en tant que préoccupation écologique dans les milieux urbains, cosmopolites. Il devient cependant un enjeu politique majeur lorsque le politique décide de prendre des mesures visant à déguerpir les occupations informelles dans l'emprise de l'espace vert ou à bloquer un lotissement jugé inopportun (Idrissa Kindo, 2019).

Cette situation évoque la question de la perception du citoyen (acteur ordinaire ou politique) pour les espaces verts. Comme abordé sous le titre 3.2.1, la préservation du patrimoine naturel n'est en effet pas une priorité majeure pour la plupart des sociétés urbaines d'Afrique de l'ouest. En effet, l'administration publique ne respecte pas elle-même les prescriptions liées à la protection de la ceinture verte. Aussi, le quotidien d'une bonne frange des urbains de cette région est rythmé par la rationalité de « subsistance » comme le précise Watson (2009) qui évoque un conflit permanent entre la rationalité de la planification et celle du citoyen ordinaire. En effet, quand les questions épineuses du logement, de l'accès aux services urbains de base et de l'emploi n'étant que partiellement couverts, la conscience populaire aurait tendance à lâcher du lest en ce qui concerne les services jugés (à tort) de seconde importance.

Il importe de préciser cependant que le flou engendré par l'action de l'Etat en ce qui concerne le statut foncier du site de la ceinture verte conduit à une politisation à outrance de sa gestion (Meyer, 2016, 2018). La régularisation et la complétion de la procédure de dédommagement s'avèrent urgentes.
Pour ce qui concerne la valorisation et la conservation écologique, elles font l'objet d'une vaste discussion au sujet des fonctions que peuvent prendre les espaces boisés en milieu urbain. Toublanc et Bonin (2012) regrettent par exemple que la pensée du paysage soit aujourd'hui « prise en étau entre planification écologique et planification urbaine ; une tension qui conduit à méconnaître les fonctions sociales, économiques et paysagère des espaces de nature et à penser la biodiversité, ordinaire et exceptionnelle, comme un enjeu exclusif », identifiant certaines situations qui « montrent au contraire que le paysage, à un échelon local, peut aussi servir à faire accepter des objectifs écologiques et à les intégrer dans des enjeux socio-économiques ».
A rebours de ces propositions, développées par exemple par Bourcier (2012), Roussel (2019) montre que les valeurs écologiques servent dans certains cas à légitimer les valeurs paysagères. Son analyse montrera tout de même que la valorisation écologique par les acteurs publics ne dépend pas que des caractéristiques floristico-écologiques des milieux mais aussi des usages et des contextes territoriaux.

On ne saura donc ignorer au cas par cas le contexte sociopolitique de la ville et de la trame verte soumises à réflexion. Pour la ceinture verte de Niamey, cette réflexion conduit à soutenir l'idée d'une intégration contrôlée et règlementée des fonctions.

5 Conclusion

Au terme de cette recherche consacrée à la problématique de la gestion des espaces verts en milieu urbain, il ressort que la trame verte dans la ville de Niamey disparait progressivement au profit des habitations spontanées ou en matériaux définitifs, d'équipement publics et des activités illicitement pratiquées dont les impacts social et environnemental sont très substantiels.
Tous les espaces verts de la ville de Niamey, y compris la ceinture verte plantée pour protéger la ville des intempéries, subissent le même problème. Les rares espaces libres de cette ceinture verte de la ville restent sans aucun aménagement. Il est alors indispensable de sauvegarder et revaloriser ce qui reste de cette ceinture verte. C'est pourquoi la réflexion dans le présent article s'est portée sur la préservation et mise en valeur des parties retenues de la ceinture verte.
Le projet vise à exploiter les potentialités qui sont liées à ce patrimoine paysager et aménager son emprise pour lui donner un cachet qui répond aux besoins de la population. Il invite ensuite tous les acteurs de la ville à prendre davantage conscience du rôle déterminant des espaces verts dans l'amélioration du cadre de vie urbain et au renforcement de leurs fonctions socio-culturelle, environnementale et touristique.

Références

Bourcier, A. (2012). Le paysage au service de la biodiversité dans la ville durable : Pour une écologie urbaine soutenable. *VertigO*, (Hors-série 14). https://doi.org/10.4000/vertigo.12390

Giannini, A., Biasutti, M., & Verstraete, M. M. (2008). A climate model-based review of drought in the Sahel : Desertification, the re-greening and climate change. *Global and Planetary Change*, *64*(3-4), 119-128. https://doi.org/10.1016/j.gloplacha.2008.05.004

Idrissa Kindo, A. (2019). *Services écosystèmiques de la ceinture verte de Niamey, Niger*. (S.l.): (s.n.). Repéré à https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:101:1-2019100606053731377934

Meyer, U. (2016). *Négocier l'accès, la propriété et l'autorité publique en marge de la ville. Enjeux fonciers à Niamey et production d'Etat au Niger*. Université de Lausanne, Lausanne. (publisher: Unpublished). Repéré à http://rgdoi.net/10.13140/RG.2.2.16540.59529

Meyer, U. (2018). *Foncier périurbain, citoyenneté et formation de l'État au Niger : Une analyse ethnographique de Niamey*. Berlin Münster: LIT.

Motcho, K. H. (2004). La réforme communale de la communauté urbaine de Niamey (Niger) /

Community restructuring within the Niamey urban area. *Revue de géographie alpine*, *92*(1), 111-124. https://doi.org/10.3406/rga.2004.2283

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (S.l.): Armand Colin. https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01

Pochet, B., & Chevillotte, S. (2005). *Méthodologie documentaire : Rechercher, consulter, rédiger à l'heure d'Internet* (2e éd). Bruxelles: De Boeck.

Rouchiche, S. (2000). La foresterie urbaine et périurbaine en Afrique : Une étude de cas sur le sahel (Dakar, Niamey, Nouakchott and Ouagadougou). Repéré à http://www.fao.org/3/x3994f/x3994f01.htm

Roussel, F. (2019). Valoriser l'écologie pour légitimer le paysage ? : Regards croisés sur l'aménagement des espaces de « nature » en ceinture verte d'Île-de-France. *EchoGéo*, (47). https://doi.org/10.4000/echogeo.17344

Savadogo, O. M., Ouattara, K., Barron, J., Ouedraogo, I., Gordon, L., & Enfors, E. (2015). Etats des écosystèmes sahéliens : Reverdissement, perte de la diversité et qualité des sols, 15.

Toublanc, M., & Bonin, S. (2012). Planifier les trames vertes dans les aires urbaines : Une alliance à trouver entre paysagisme et écologie. *Développement durable et territoires*, (Vol. 3, n° 2). https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9347

Watson, V. (2009). 'The planned city sweeps the poor away…' : Urban planning and 21st century urbanisation. *Progress in Planning*, *72*(3), 151-193. https://doi.org/10.1016/j.progress.2009.06.002